



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ORIENTALES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS COMPLÉMENTAIRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Tenue d'une permanence supplémentaire et prolongation de l'enquête publique unique sur une opération de production d'énergie solaire photovoltaïque au sol sur la commune de Saint-Arnac regroupant la consultation du public et l'enquête publique préalables à une décision sur une demande d'autorisation de défrichement et à une décision sur une demande de permis de construire d'une centrale solaire au sol au lieu-dit « Las Serrettes », portées par la société « VALECO » .

Par arrêté préfectoral n° DDTMSCAT-2023272-0001 du 29 /09/2023, le Préfet des Pyrénées-Orientales a modifié le calendrier prévu à l'arrêté préfectoral n° DDTM/SCAT/2023223-0001 du 11/08/2023 portant ouverture d'une enquête publique unique sur une opération de production d'énergie solaire photovoltaïque au sol sur la commune de Saint-Arnac regroupant la consultation du public et l'enquête publique préalables à :

- la décision sur une demande d'autorisation de défrichement portée par la SAS « centrale solaire Las Serrettes » (société « VALECO ») - article L.123-19 du code de l'environnement. À l'issue de l'enquête publique, le préfet des Pyrénées-Orientales soit délivrera une autorisation de défrichement assortie de prescriptions, soit opposera un refus à la demande.
- la décision sur une demande de permis de construire portée par la SAS « Centrale solaire Las Serrettes » (société « VALECO ») pour l'implantation d'une centrale solaire photovoltaïque au sol, au lieu-dit «las Serrettes» - installation d'une puissance égale ou supérieure à 1 MWc, article R.122-2 du code de l'environnement). À l'issue de l'enquête publique, le préfet des Pyrénées-Orientales soit délivrera un permis de construire assorti ou non de prescriptions, soit opposera un refus à la demande.

L'enquête publique unique, initialement organisée sur une durée de 31 jours, du mardi 19 septembre 2023, 14 heures au jeudi 19 octobre, 17 heures, **est prolongée jusqu'au mardi 31 octobre, 17heures**, dans les mairies de Saint-Arnac et Lesquerde ainsi qu'au siège de la communauté de communes Agly Fenouillèdes, où un dossier et un registre sont mis à disposition du public aux heures habituelles d'ouverture.

Une permanence supplémentaire sera organisée le 31 octobre 2023, date de clôture de l'enquête publique unique et le calendrier des permanences fixé comme suit :

-Mardi 19 septembre 2023	Mairie de Saint-Arnac : 14h - 17h
-Mercredi 04 octobre 2023	Siège de la CC Agly Fenouillèdes : 9h - 12h
-Jeudi 19 octobre 2023	Mairie de Saint-Arnac : 14h - 17h
-Mardi 31 octobre 2023	Mairie de Saint-Arnac : 14h - 17h

L'ensemble des modalités d'accès au dossier d'enquête est disponible sur le site internet de la préfecture <https://www.pyrenees-orientales.gouv.fr>, dans la rubrique Publications / Enquetes-publiques-et-autres-procedures / Enquetes-publiques-Photovoltaïque / Centrale-Solaire-las-Serrettes-Saint-Arnac.